



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 62718

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'action des médecins du travail et sur le renforcement du cadre réglementaire de cette action. Il lui demande s'il est envisageable d'instaurer un délit d'entrave à leur activité consistant notamment à protéger leur droit et devoir de préconisation en matière de conditions de travail par octroi d'un droit de saisine ; de garantir le maintien de leur accès direct à chaque salarié, au moins une fois par an, et de préserver la possibilité pour chaque salarié d'avoir accès à son médecin du travail en tant que de besoin ; de donner un droit de saisine au salarié pour une intervention du médecin du travail sur son poste de travail et enfin d'associer les médecins du travail à l'agrément et au choix des experts externes sollicités pour la résolution de problèmes de prévention très spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62718

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3625